

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 51**

présenté par

M. Philippe Vigier, Mme Dubié, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
M. Charles de Courson, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot,
Mme Josso, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et
M. Pupponi

ARTICLE 2

A l'alinéa 33, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en cohérence l'article 2 du projet de loi organique avec l'amendement précédent prévoyant un objectif d'équilibre à 10 ans.